

### Fin d'une entente de transfert

---

**Le 29 juin 2023**

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) souhaite vous informer qu'il a été avisé par Retraite Québec que celle-ci mettait fin, à compter du 31 août 2023, à sa participation à l'entente de transfert à laquelle elle est partie avec le Comité de retraite du RRUQ et d'autres régimes partenaires du secteur universitaire.

Si vous avez actuellement des droits accumulés dans un régime de retraite du secteur public administré par Retraite Québec (notamment le RREGOP<sup>1</sup> et le RRPE<sup>2</sup>) et que vous envisagez un transfert vers le RRUQ, nous vous invitons à compléter une demande de transfert au plus tard le **30 août 2023**. Vous devez pour ce faire remplir le formulaire « DEMANDE D'ESTIMATION DU MONTANT TRANSFERABLE », qui est disponible sur notre site Internet, et en transmettre un exemplaire dûment signé (1) au Secrétariat du RRUQ, à l'adresse apparaissant ci-dessous, et (2) à Retraite Québec, à l'adresse apparaissant dans le formulaire précité. Pour que votre demande soit admissible, **le formulaire doit être reçu tant par le RRUQ que par Retraite Québec au plus tard le 30 août 2023** (prévoir un délai raisonnable pour les envois postaux). Les demandes de transfert admissibles seront traitées et complétées par les deux organismes après cette date. Il n'est donc pas nécessaire que le processus de transfert soit entièrement complété avant le 30 août 2023.

Pour obtenir une copie du formulaire de demande de transfert et pour consulter notre brochure d'information sur les ententes de transfert, rendez-vous sur notre site Internet dans la section [Politiques, brochures et formulaires](#).

Le présent avis concerne uniquement les **régimes de retraite du secteur public administrés par Retraite Québec**. Ainsi, l'entente de transfert demeure en vigueur pour les autres régimes de retraite du secteur universitaire étant visés par cette entente :

- Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)
- École des HEC
- Université Bishop
- Université Concordia
- Université de Montréal
- Université de Sherbrooke
- Université Laval
- Université McGill
- Université du Québec (RRUQ).

L'avis de cessation de participation de Retraite Québec peut être consulté au bureau du Secrétariat du RRUQ, à l'adresse apparaissant ci-dessous. Une copie peut également vous être acheminée sur demande, sans frais, par courrier postal ou par courriel.

Pour toute question, veuillez communiquer avec le Secrétariat du RRUQ au 418 654-3850 ou sans frais au 1 888 236-3677, ou par courriel à [services-participants@rruq.ca](mailto:services-participants@rruq.ca).

#### **Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec**

2600, boul. Laurier, bureau 600, Québec (Québec) G1V 4W1  
Tél. : 418 654-3850 | 1 888 236-3677 | [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca)

---

<sup>1</sup> RREGOP : Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

<sup>2</sup> RRPE : Régime de retraite du personnel d'encadrement